

## Encore à propos de Cartier

Lucien Campeau, s.j.

Volume 7, Number 4, mars 1954

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301625ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301625ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Campeau, L. (1954). Encore à propos de Cartier. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 7(4), 558–570. <https://doi.org/10.7202/301625ar>

## ENCORE À PROPOS DE CARTIER

Ce n'est pas sans crainte que nous abordons de nouveau cette question du P. Biard, de Cartier et du voyage que celui-ci aurait fait en Nouvelle-France en 1524<sup>1</sup>. A discuter, on peut tellement embrouiller ce petit problème, en somme assez simple, que le lecteur s'y perde. M. Gustave Lanctot n'agrée pas la courte étude que nous en faisons ici en mars 1953, mais il nous permettra, sans doute, de préciser nos intentions et de faire les remarques qui maintiennent la discussion dans l'objectivité.

M. Lanctot a remarquablement résumé, dans les premiers paragraphes de l'article où il nous critique, la thèse par laquelle il soutient que Cartier a accompagné Verrazzano en 1523—1524. L'ensemble est séduisant, et il nous plairait que la preuve en soit définitive.

Mettons les choses au clair. Nous ne voulons pas discuter cette thèse de M. Lanctot: nous n'aurions aucun argument certain contre elle. Nous avons seulement critiqué l'usage que son auteur a fait de l'autorité du P. Biard, laquelle, sur ce point précis, n'a pas la valeur qu'il lui attribue. N'en déplaît à notre censeur, nous avons la plus grande vénération pour le premier de nos confrères qui soit venu en Nouvelle-France, et aussi une haute idée de sa *Relation*. Et il ne nous paraît pas que de relever chez lui des inexactitudes de chronologie soit une note infamante. Tout de même, ce que nous avons dit tient toujours: le témoignage du P. Biard n'établit en aucune façon la thèse de M. Lanctot à propos du voyage de 1524.

### LA LETTRE DE 1612

La logique qu'on nous oppose est assez inattendue. "Le P.

---

1. On trouvera l'article où nous avons déjà traité ce sujet et la réponse de M. Lanctot dans la même *Revue*: L. Campeau, "Autour de la *Relation* du P. Biard", mars 1953, VI: 517-535; Gustave Lanctot, "Cartier au Canada en 1524", décembre 1953, VII: 413-425.

Biard, disions-nous, avait déjà eu des distractions en chronologie<sup>2</sup>. Ce n'est pas affirmer que *toutes* les indications chronologiques du Jésuite sont inexactes. Aussi l'on n'avance à rien en nous rappelant les endroits où le missionnaire ne se trompe pas. On doit montrer que les distractions ne se trouvent pas aux lieux où nous disions qu'elles étaient.

Sur un point, toutefois, le dissentiment de M. Lanctot a une apparence de fondement: celui de la lettre du P. Biard au P. Claude Aquaviva, écrite en latin et datée du 31 janvier 1611, alors qu'elle était en réalité de 1612<sup>3</sup>. Nous avons noté l'erreur d'après le texte édité dans la collection Thwaites, texte qui, par l'intermédiaire d'une reproduction soignée, remonte à un imprimé de 1612 ou des années suivantes<sup>4</sup>. Avec une assurance qui nous confond, M. Lanctot fait le point:

Or cette erreur, le P. Biard ne l'a pas commise. Cette apparente distraction provient d'une faute de documentation du P. Campeau, qui cite une copie de lettre, tirée d'une édition fautive des presses Myers à Diligen, tandis que l'original, "autographe conservé aux Archives du Jésus à Rome", porte la date exacte comme suit: "Dernier jour de janvier 1612"<sup>5</sup>.

Après cela, il n'y a plus qu'à s'effondrer! Les lecteurs de M. Lanctot, parmi nos amis, n'imaginent pas que nous puissions nous relever de ce coup.

Ont-ils remarqué ce fait étrange qu'un "original", écrit en latin, soit daté en français? Car M. Lanctot veut être textuel: "...porte la date exacte comme suit: "Dernier jour de janvier 1612". C'est que l'"original" est une traduction, publiée par le P. Carayon en 1864<sup>6</sup>. Nous n'avions qu'une "copie"; M. Lanctot a une traduction, qu'il proclame "original". Et quel est le rapport de cette traduction avec l'authentique original? Elle est l'œuvre du P. Félix Martin.

---

2. Campeau, art. cit., 529; cf Lanctot, art. cit., 416-417.

3. Lanctot, art. cit., 416; Campeau, art. cit., 529; Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents* (Cleveland, 1896), 2: 104: sous le sigle JR à l'avenir.

4. JR, 2: 57-58; voir le compte rendu bibliographique, *ibid.*, 287-289.

5. Lanctot, art. cit., 416.

6. Auguste Carayon, *Première mission des Jésuites au Canada. Lettres et documents inédits* (Paris, 1864), 77-105.

Le P. Carayon en avertit son lecteur dans la préface de son édition<sup>7</sup>, et nous avons vu le texte français autographe du P. Martin aux archives du collège Sainte-Marie. La base de cette traduction est une copie du même P. Martin, faite à Rome en 1858, dont nous n'avons pas le texte autographe, mais que le P. Firmin Vignon a copiée pour les archives du même collège. Que l'édition Carayon, la copie Vignon et la traduction autographe Martin dépendent toutes trois de la première copie Martin, c'est un fait que la critique interne rend incontestable<sup>8</sup>.

Cette copie du P. Martin, faite avec plusieurs autres dans un temps trop court et en des circonstances difficiles, contient un bon nombre de fautes. Plus encore, le P. Martin, qui connaissait bien notre histoire, n'avait aucun scrupule à corriger les erreurs trop voyantes ou à compléter les textes qui lui paraissaient défectueux<sup>9</sup>. Enfin, il n'est pas sûr qu'il ait copié directement sur le manuscrit original. La diligence du P. Edmond Lamalle, directeur de la revue *Archivum Historicum Societatis Jesu*, auquel nous sommes très redevable, n'a pu retrouver ce manuscrit pour nous aux archives du Gesù. Par contre, le P. Martin a connu l'imprimé de Dillingen, et certains indices laisseraient croire que ce dernier a été sa véritable

7. Carayon, *op. cit.*, XVI.

8. Nous n'en donnerons qu'une preuve, mais concluante. Le texte Thwaites contient cette phrase: "Itaque summum *quatuor capitum millibus tam vasti terrarum & littorum tractus non tenentur, sed percurruntur*". (*JR*, 2: 72). On traduirait ainsi: "Aussi, ces vastes étendues de terres et de côtes ne sont pas occupées, mais plutôt parcourues par quatre milliers d'habitants tout au plus". Voici maintenant les leçons des trois autres sources:

*Ms. Vignon*  
Itaque summum [ ] & littorum tractus non tenentur, sed percurruntur.

*Trad. Martin*  
Aussi on ne peut dire qu'ils occupent le littoral ou les profondeurs, mais qu'ils les parcourent.

*Carayon, p. 83*  
Aussi on ne peut pas dire de ces peuples qu'ils occupent le littoral ou les profondeurs, mais qu'ils les parcourent.

9. La preuve serait trop longue à faire, à travers les manuscrits du P. Martin, pour l'importance qu'elle peut avoir dans notre cas. Nous avons, dans le présent cas, un exemple de ces changements, dont la réalité sera établie par une autre voie, comme on le verra par la suite du texte.

source<sup>10</sup>. Il se pourrait bien, par conséquent, que le texte le plus authentique de la lettre de 1612 soit celui-là même qu'a réédité R.G. Thwaites.

Indépendamment de tout cela, on peut s'assurer que le chiffre 1611, mis à la place de 1612, n'est pas une faute "des presses Myers à Dilingen", comme M. Lanctot l'affirme carrément et sans preuves. S'il avait été à la fois curieux et prudent, il aurait pu le constater lui-même. Car les éditeurs de la lettre, dès 1612 ou à peu près, ont noté l'erreur dans le manuscrit original:

Licet epistola sub finem habeat: ultimo die Januarii  
CIO. IOC. XI. ia (sic) quidem aut error in anno est, aut  
P. Biardus secundum stylum veterem scripsit, nam debet  
esse CIO. IOC. XII<sup>11</sup>.

Il faudrait une rouerie plus que jésuitique pour prévoir une faute d'impression et en rejeter d'avance la responsabilité sur l'auteur. L'hypothèse du "vieux style" — qui faisait commencer l'année à Pâques — est à écarter, car on ne voit jamais le P. Biard en faire usage. Le jour même où il achève sa lettre au P. Général, il en signe une autre à son Provincial, qu'il date de "ce dernier de Ianuier 1612"<sup>12</sup>. Il s'agit donc bien, dans notre texte, d'un moment de distraction de l'auteur, et non d'une faute typographique.

#### DEUX VOYAGES DISTINCTS

Si M. Lanctot n'avait pas une thèse à prouver, sûrement il n'aurait jamais pensé à identifier, dans l'esprit du P. Biard, deux voyages dont l'un, à la date de 1523, est attribué à Verrazzano et l'autre, fait en 1524, a pour auteur Jacques Cartier. Le témoignage

10. Voici deux de ces indices: Thw., 2: 68, 5e ligne, a *ferè* (presque), où la leçon originale doit être *feri* (cruels); le Ms. Vignon a la même leçon que Thwaites. Thw., 2: 66, lignes 14 et 15, écrit sans trait d'union et en le divisant le mot *an fractuosam*, qui n'en fait évidemment qu'un seul; Vignon divise aussi très clairement, de la même façon, mais sur la même ligne: *an fractuosam*. On sait d'ailleurs que Vignon dépend de la copie Martin. (v. note 8).

11. JR, 2: 60. "Bien que la lettre contienne, à la fin: ce dernier jour de janvier 1611, toutefois, c'est une erreur concernant l'année, ou bien le P. Biard a écrit selon le vieux style, car on doit lire 1612".

12. JR, 2: 54.

du missionnaire ne fournit aucune base à cette identification. Voyons ce qu'il contient et ce qu'il ne contient pas, puisqu'il faut être précis. Le P. Biard, sauf erreur, a mentionné cinq fois le voyage de Verrazzano<sup>13</sup>. Quatre fois sur ces cinq, il le date de 1523; il ne varie nullement sur ce point. Une fois, il déclare que ce fut là le dernier voyage du Florentin. Des voyages de Cartier Biard parle aussi cinq fois, mais en deux seulement il donne la date du premier, 1524<sup>14</sup>. Voilà ce que l'on trouve chez le Jésuite: deux dates différentes. Ce qu'il ne dit d'aucune façon, c'est que le premier voyage de Cartier et le "dernier" de Verrazzano soient un seul et même voyage, fait en 1523—1524. Cela M. Lanctot est seul à le dire, et il ne peut s'appuyer sur le témoignage du P. Biard, qui n'en dit rien.

Le P. Biard s'oppose même à M. Lanctot en ce qu'il distingue toujours le voyage de Verrazzano de celui de Cartier et qu'il leur assigne deux dates différentes, 1523 et 1524. Cette distinction est particulièrement irréfutable dans le texte suivant: "Vndeicesimo post anno (après 1504, i.e. en 1523), Ioannes Verazanus Florentinus, vicesimo item, ac tricesimo quarto Iacobus Quartierus Gallus, Brito..."<sup>15</sup> Ce texte peut se traduire de deux façons, suivant qu'on accepte ou qu'on supprime la virgule après *item*. On sait que la ponctuation est capricieuse chez les anciens.

Une première traduction serait celle-ci: "La dix-neuvième année (après 1504) Jean Verrazzano, Florentin, la vingtième aussi, puis, en trente-quatre, Jacques Cartier..." Ce qui ferait deux voyages à Verrazzano, en 1523 et en 1524, et un seul à Cartier, en 1534. Nous savons par ailleurs que, selon le P. Biard, le voyage de 1523 est le "dernier" de Verrazzano et que celui de 1524 est le premier de Cartier. Cette traduction n'est donc pas bonne. Notons toutefois qu'*item* ne pourrait indiquer ici que la répétition, par conséquent deux voyages, en 1523 et en 1524.

L'autre manière de traduire est celle-ci: "La dix-neuvième année (après 1504), Jean Verrazzano, Florentin, en vingt-(quatre) de même qu'en trente-quatre, Jacques Cartier..." Cette fois, on

13. *JR*, 2: 202, 250; 3: 40, 274; 4: 104—106.

14. *JR*, 2: 202, 208; 3: 40, 50; 4: 104.

15. *JR*, 2: 202.

s'accorde avec les autres témoignages du P. Biard. Et, de nouveau, le voyage de 1524 est bien distinct de celui de 1523. Ce dernier est attribué à Verrazzano; les deux autres le sont à Cartier. La date de 1524 doit se rapporter à l'un ou l'autre des sujets, mais non aux deux à la fois. Expliquer ainsi l'évidence peut être pénible au lecteur, mais M. Lanctot ne nous laisse aucune chance!

Ces deux voyages, de 1523 et de 1524, sont encore distincts par leurs trajets. Verrazzano "courut toute la coste, dés la Floride iusques au Cap Breton"<sup>16</sup>, "commençant dés le 33. degré d'élevation iusques au 45."<sup>17</sup> D'ailleurs, personne, pas même M. Lanctot, n'assigne davantage à Verrazzano. Tandis que Cartier, lui, dès 1524, découvre *Canada*: "ouy bien de Canada, laquelle fut principalement descouverte par Iacques Cartier, l'an 1524..."<sup>18</sup> Ailleurs aussi, Biard répète que Cartier découvrit *Canada* par deux voyages, dont le dernier est de 1534:<sup>19</sup> le premier ne peut être que celui de 1524, mentionné plus haut. Différence de trajets, donc, pour les voyages de Verrazzano et de Cartier: la côte atlantique pour le premier; *Canada* pour le second.

Et quelle est cette *Canada*, "laquelle fut principalement descouverte par Iacques Cartier, l'an 1524"? Est-ce la Nouvelle-France de Verrazzano? Si M. Lanctot le permet, nous laisserons le lecteur dirimer la question en lui mettant sous les yeux la page capitale, qui s'explique d'elle-même:

Depuis l'an 1523. Iean Verazan courut toute la coste, dés la Floride iusques au Cap Breton, & en prit possession au nom de François I. son maistre. Je croy que ç'a esté ce Iean Verazan, qui a esté le Parrain de ceste denomination de Nouvelle France: Parce que Canada, (duquel nom aussi on l'appelle communement) n'est point à proprement parler toute ceste tenuë de país, qu'ores on nomme Nouvelle France; Ains est celle tant seulement, laquelle s'estend au long des riuages du grand Fleue Canadas, & le Gelfe (sic) de S. Laurens; qui n'est seulement, que la partie la plus Septen-

---

16. *JR*, 3: 40.

17. *JR*, 4: 104.

18. *JR*, 3: 40.

19. *JR*, 4: 106.

trionale de la Nouvelle France; ainsi qu'il vous appert par la carte Geographique, que nous vous apposons icy.

A Canada touche l'Acadie, ou pays des Souryquois plus bas vers le Sud: Et plus bas encores au delà de la Baye Françoise est la Norambègue. De ces deux mots de Norambègue & de Acadie, il n'en reste plus aucune memoire sur le pays; ouy bien de Canada, laquelle fut principalement descouuerte par Iacques Cartier, l'an 1524. & puis par vn second voyage dix ans apres l'an 1534<sup>20</sup>.

Est-il assez clair que *Canada* ne comprend ni l'Acadie ni la Norambègue, mais qu'elle "touche" à l'Acadie, qui est "plus bas vers le Sud" et qui elle-même voisine avec la Norambègue, "plus bas encores au delà de la Baye Françoise"? Or c'est le long de la Norambègue et de l'Acadie que Verrazzano a navigué en 1523, tandis que Cartier a découvert *Canada*, "la partie la plus Septentrionale de la Nouvelle France", et cela dès 1524. Sera-t-on obligé, pour plaire à M. Lanctot, d'accorder que Verrazzano a navigué "au long des riuages du grand Fleuve Canadas, et du Golfe de S. Laurens", qui constituent *Canada*, à l'exclusion de l'Acadie et de la Norambègue?

Quand M. Lanctot établit si abondamment que, d'ordinaire, le P. Biard identifie Nouvelle-France et Canada<sup>21</sup>, il a la partie belle; mais n'enfonce-t-il pas une porte ouverte? Nous l'avions admis nous-même: "Le P. Biard, qui emploie d'ordinaire le mot *Canada* en un sens général, le restreint ici explicitement..."<sup>22</sup> Que le lecteur lui-même décide si *Canada*, dans le précédent texte, signifie toute la Nouvelle-France, ou seulement la partie septentrionale de ce pays, qui "touche" à l'Acadie et qui est formée par les rives du Golfe et du Fleuve.

En effet, pour le P. Biard, la Nouvelle-France apparaît aux navigateurs européens comme deux côtes se rencontrant à angle droit à Canso, ou même au cap Breton: "l'une, qui n'a qu'un front étroit, fait face à notre océan à l'est (celle du Golfe); l'autre, plus

20. *JR*, 3: 40.

21. Lanctot, art. cit., 420-421.

22. Campeau, art. cit., 533.



longue, qui s'étend, face au sud, jusqu'aux frontières de la Floride"<sup>23</sup>. Le front étroit faisant face à l'est (voir la note ci-dessus) est la côte du Golfe, depuis Gaspé jusqu'à Canso. A ce dernier point, le Saint-Laurent se déverse dans l'Atlantique, comme aussi, et même surtout, au cap Breton "ad ipsa ostia magni amnis, hoc est Sancti Laurentij"<sup>24</sup>. Cartier ayant dépassé le cap Breton et exploré les côtes du Golfe est vraiment entré dans la grande rivière, au sens du P. Biard, mais Verrazzano, qui s'est tenu au large, sur l'océan, n'y est pas entré et n'a pas vu *Canada*.

M. Lanctot fait une admission précieuse. Citons-la, même si l'on doit nous reprocher quelques répétitions et quelques longueurs:

"Outre plus, Jacques Cartier entra premier dans la grande rivière par deux voyages qu'il y fit<sup>25</sup>, et découvrit les terres de Canada. Son dernier voyage fut l'an 1534."

---

23. *JR*, 2: 202. "Nova Francia Gallis adeuntibus gemino littore patet; altero, quod angusta fronte Oceano nostro, & Orienti obtenditur: altero, quod productiore tractu ad Floridae vsque confinia Austro obiacet". On remarquera l'orientation singulière des deux côtes. Au début du même ouvrage, cette orientation est toute différente, la côte acadienne faisant face à l'est, et la côte du Golfe regardant vers le nord (2: 198). C'est que les trois premiers paragraphes de la *Relatio Rerum...* ont été écrits en 1612 (le P. Biard n'est en Acadie que depuis l'année précédente, 1611; p. 202). Mais la description géographique qui commence à la page 202 est toute inspirée par l'œuvre et la carte de Champlain, publiées en 1613, que le P. Biard n'a probablement connues qu'en 1614. Sur cette carte, la côte du Golfe fait directement face à l'est, tandis que l'Acadie regarde au sud. Autre notation curieuse: Biard, trop fidèle à la carte de Champlain, situe Québec sur la rive sud du Saint-Laurent (2: 208-210). Dans la *Relation*, le missionnaire a fait pivoter sa carte dans une position plus normale, comme on peut le voir dans le long extrait cité plus haut.

24. *JR*, 2: 206. Dans la même page, le P. Biard ajoute: "Mediterranea vero per Sacquéum amnem, & Canadiae fines subire volentibus, praeteruehenda sunt, Britonicum (promontorium), ad ostia eiusdem fluuij..." "Si l'on veut entrer dans les terres par le fleuve Sacqué et pénétrer dans les limites de Canada, il faut passer les (caps) Breton, à l'entrée de ce même fleuve, etc." L'entrée de la grande rivière est bien, pour le P. Biard, au cap Breton.

25. Nous aurons à constater que M. Lanctot néglige le recours aux sources. Cela est particulièrement désagréable, si l'on veut discuter sérieusement. Il suffit d'une imagination fertile pour soulever les difficultés les plus imprévues. Ici, par exemple, notre censeur nous reproche "deux distractions d'écriture" (art. cit., 419, note 35). La première, sur le mot *rivere*, qu'il lit d'ailleurs fautivement, car nous avions écrit, selon le texte original, *riuiere*, et la typographie a rendu par *riwere*. La seconde distraction concernerait le verbe *fut*, que M. Lanctot corrige par *fit*. Évidemment, avant de corriger, M. Lanctot n'est pas allé voir le texte authentique, qui écrit *fut*. Le reproche, en ce qui concerne ce dernier mot est tout à fait gratuit et sa correction, arbitraire. Avant de censurer, on doit bien s'assurer qu'il y a sujet. Quant aux "erreurs typographiques" dont nous aurions fait "un crime" au P. Biard, M. Lanctot serait probablement embarrassé pour les indiquer, en dehors de celles qu'il invente lui-même.

Ce texte, au dire du P. Campeau, établirait que Verrazano n'a exploré que la côte atlantique en 1523, sans pénétrer dans le Saint-Laurent, tandis que Cartier serait entré dans la "grande rivière" dès 1524. Ce ne serait donc pas une seule et même expédition. *Où, si le P. Biard avait écrit que Cartier pénétra dans la grande rivière en 1524, mais ce n'est pas ce qu'il a dit*<sup>26</sup>.

Eh bien! que M. Lanctot soit content. Biard a bien dit cela. Il a dit que Cartier avait "principalement descouvert" *Canada*, "l'an 1524". Et nous avons vu ce que cela signifie: explorer les "ruiages du grand Fleuve Canadas, & le Golfe de S. Laurens". Il a dit aussi que "Jacques Cartier entra premier dans la grande riuere par deux voyages qu'il y fut (ne corrigez pas, M. Lanctot!), et descouurit les terres de Canada. Son dernier voyage fut l'an 1534". Si le dernier voyage a eu lieu en 1534, à quelle date M. Lanctot pense-t-il que s'est fait le premier? Exactement "dix ans" avant, l'année où Cartier découvrit "principalement" *Canada*, "l'an 1524". M. Lanctot voit bien que nous ne nous appuyons pas sur *ce que n'a pas dit* le P. Biard, mais sur *ce qu'il a dit*. Aux deux voyages, donc, Cartier *est entré* dans la grande rivière; aux deux voyages, *il fut* dans la grande rivière. Comment M. Lanctot peut-il prétendre qu'*entrer dans une rivière par deux voyages* signifie *y entrer par un seul voyage*? Faut-il à ce point désespérer de la langue française? M. Lanctot n'aurait-il pas plus de succès en faisant entrer aussi Verrazano dans la grande rivière, puisque l'on ne peut en déloger Cartier?

#### DEUX DATES ERRONÉES

Donc, deux voyages distincts dans l'esprit du P. Biard: celui de Verrazano en 1523, et celui de Cartier en 1524. Mais ce voyage de 1524, où Cartier "descouurit principalement" *Canada*, quelqu'un osera-t-il soutenir qu'il n'est pas en réalité celui de 1534? Les rapports de Cartier attestent assez clairement que l'explorateur pénètre pour la première fois dans le Golfe en 1534<sup>27</sup>. La découverte de *Ca-*

26. Lanctot, art. cit., 419-420.

27. H.P. Biggar ed., *The Voyages of Jacques Cartier* (Public Archives, Ottawa, 1924), 3-81.

*nada* a-t-elle eu lieu en 1524 ou en 1534? Le P. Biard se trompe donc sur la date du premier voyage de Cartier, de celui où il *découvrit* les côtes du Golfe. Au lieu de 1524, il faut dire 1534.

Et à quelle date faudra-t-il reporter le second voyage, celui que le P. Biard date de 1534? Nous pensions que le problème était de solution facile. M. Lanctot s'y est fourvoyé. Il commence par nous accuser d'interpolation pour avoir traduit *posteriore sua navigatione* par *son second voyage*<sup>28</sup>. Si nous n'avions, en note, donné aussi le texte latin, il n'y aurait qu'à rougir et à courber la tête. Mais, en citant le latin, nous savions très bien que la plupart des lecteurs de la *Revue* étaient en mesure de contrôler notre traduction.

Est-elle vraiment fautive? Le P. Biard n'a toujours parlé que de deux voyages de Cartier. Il leur donne des dates précises: "...l'an 1524... dix ans après, l'an 1534". Il affirme encore: "Son dernier voyage fut l'an 1534". Si *posteriore* n'indique pas le premier voyage, ne faut-il pas qu'il désigne le "dernier", le *second*?

Pouvions-nous traduire autrement? Nous n'avons fait que nous conformer au génie de la langue latine. Petitmangin déclare: "Le latin emploie le comparatif au lieu du superlatif français quand il s'agit de deux objets ou de deux catégories."<sup>29</sup> Et il donne les exemples suivants: *Validior manuum*, la plus forte des deux mains; *venit prior*, il est venu le premier des deux; *natu major*, le plus âgé des deux. M. Lanctot propose de traduire *posteriore sua navigatione* par *un voyage postérieur*. C'est rendre une expression déterminée par une autre indéterminée. *Posterior*, au singulier, avec le possessif, détermine, autant que faire se peut en latin, le mot *navigatio*. Il s'agit, non d'un voyage dont on n'a jamais parlé, mais d'une navigation connue, à propos de laquelle il ne peut exister aucune confusion: parmi les deux que l'on connaît, elle est la *posterior*, non la *prior*. L'indétermination exigerait le pronom indéfini *una* avec un complément pluriel.

Il est pénible de voir un excellent historien comme M. Lanctot s'enfermer à plaisir. Il écrit:

Aussi contredisant la phrase du P. Campeau, qui commet l'erreur de traduire *posteriore* par *second* au lieu de postérieur,

28. Lanctot, art. cit., 421-422; Campeau, art. cit., 534.

29. Petitmangin, *Grammaire latine (complète)* (Paris, s.d.), 95.

puisque *posterior* signifie seulement: venant après, sans précision d'ordre, le texte latin du missionnaire ne dit pas que l'établissement de Cartier au Canada se fit à son *second* voyage, mais lors d'un voyage postérieur, c'est-à-dire venant après ceux qu'il avait indiqués, de 1524 et de 1534, voyage qui pouvait être aussi bien le troisième que le second<sup>30</sup>.

Comment le P. Biard peut-il nous contredire sans rien dire ? Car ce n'est pas le texte latin qui nous contredit, mais M. Lanctot qui l'interprète. Comment un voyage qui vient après deux autres peut-il encore être le second ? Car s'il peut "être aussi bien le troisième que le second", ne peut-il pas être aussi bien le second que le troisième ? Mais le plus pitoyable, c'est d'entendre M. Lanctot parler à tort et à travers, alors qu'il a en main des textes très précis. Nous l'avons souvent soupçonné, en lisant son article, de ne pas vérifier ses assertions sur les sources. Nous sommes peiné d'en trouver une preuve concluante. Il nous prête une affirmation que nous n'avons jamais faite, dont la pensée ne nous est jamais venue: "Car ce ne fut pas, comme il (le P. Campeau) l'écrit, à son second voyage, en 1535, que le Breton fonda son habitation au Cap Rouge, mais bien à son troisième voyage en 1541"<sup>31</sup>. Où avons-nous jamais écrit que Jacques Cartier avait fondé une habitation au Cap Rouge en 1535 ? Nous prions M. Lanctot de nous l'indiquer.

Quant à identifier la *posterior nauigatio* avec le voyage de 1541, nous nous demandons comment M. Lanctot a pu en avoir l'idée. Il n'avait qu'à relire le texte de la *Relatio Rerum...*, ou, à son défaut, l'extrait que nous en citons. Celui-ci, que nous avons laissé incomplet pour n'avoir pas prévu l'imprévisible argumentation de M. Lanctot, était déjà assez clair ! Mais voici le texte dans son intégrité :

Porro in tam immenso terrarum ambitu, frequentibus expeditionibus, annis amplius centum, Franci domicilia omnino quinque constituerunt, quorum primum posuit Iacobus Quartierus posteriore sua nauigatione, non ad *Sanctae Crucis*, quae nunc est, importuosas angustias, & cautes: sed in iis paenè vestigiis vbi nunc est Quebecum. Sancta Cruce quindenis leucis citerius.

30. Lanctot, art. cit., 422.

31. *Ibid.*

De plus, sur un si vaste territoire, en de fréquentes expéditions, et durant plus d'un siècle, les Français ont fondé en tout cinq établissements. Le premier a été érigé par Jacques Cartier *posteriore sua navigatione*, non pas à Sainte-Croix d'aujourd'hui, qui est d'accès difficile et dangereux, mais à peu près sur les lieux où se trouve maintenant Québec, à Sainte-Croix, quinze lieues en deçà<sup>32</sup>.

De ce texte ressortent deux évidences. La première est que le P. Biard connaît seulement cinq établissements en Nouvelle-France: *omnino quinque*, cinq en tout. Et comme, parmi ces cinq, il ne mentionne pas celui de Charlesbourg-Royal, ou de Cap Rouge, il faut conclure qu'il ignore le voyage de 1541. La seconde, c'est que la *posterior navigatio*, où Cartier a établi une habitation à Sainte-Croix de Québec, est bien le voyage de 1535, comme nous l'avions écrit<sup>33</sup>. Nous invitons M. Lanctot à vérifier soigneusement.

De nouveau, la *posterior navigatio*, celle de 1535, est bien le *second* voyage de Cartier, suivant le P. Biard. Si l'on doit admettre la conclusion énoncée plus haut, que le premier voyage de 1524 est à reculer jusqu'à 1534, n'est-il pas nécessaire que celui de 1535 soit le *second*, après lequel Biard n'en connaît aucun autre? Nous n'avons donc pas interpolé en traduisant *posteriore* par *second*. Si le P. Biard date de 1534 ce "second voyage"<sup>34</sup>, ce "dernier" des voyages de Cartier<sup>35</sup>, c'est qu'il se trompe d'une année. Ses dates doivent être corrigées: 1534 au lieu de 1524: 1535 au lieu de 1534.

#### CONCLUSION

Disputer davantage serait chicane. L'hypothèse de M. Lanctot mérite une défense plus habile. En toute sincérité, nous espérons

32. *JR*, 2: 208. Ce "quinze lieues en deçà" est bien étonnant. On ne doit cependant pas oublier ce que nous avons dit à la note 23, que le P. Biard dépend de la carte de Champlain, dessiné en 1612 et publiée en 1613 (Laverdière éd., *Oeuvres de Champlain*, I, face à la p. 326). Québec y apparaît par rapport à la France, à peu près à même distance que Sainte-Croix d'Acadie. Par quel procédé le P. Biard a-t-il découvert cette différence de "quinze lieues", c'est ce qui n'apparaît pas clairement.

33. Campeau, art. cit., 534.

34. *JR*, 3: 40.

35. *JR*, 4: 106.

qu'il réussira à l'établir, car elle est plausible. Mais elle ne saurait être appuyée sur le témoignage du P. Biard. L'autorité réelle qu'a celui-ci sur bien d'autres points n'a rien à gagner à être invoquée de cette manière. Il s'agit ici de détails, de dates, à propos desquelles le témoignage du missionnaire n'est pas de première main et admet d'être contrôlé par d'autres plus autorisés.

Lucien CAMPEAU, S.J.

---

Articles à paraître:

Marguerite Michaud: *Le musée de la Cathédrale de Moncton — ses souvenirs historiques*

Pierre Massé: *Descendances acadiennes — Les quatre filles de Marie-Reine Berbudeau* (suite)

Roger Massio: *Chronique des sources privées de l'histoire coloniale, et quelques autres.*